



Communication sur le progrès : COP 2015

Les engagements de Perroux  
sur les 10 principes du Pacte Mondial :

**Lettre d'engagement, déclaration de soutien au Pacte Mondial.**

Chevagny-Les-Chevrières, le 26 février 2015.

Perroux maintient plus que jamais son soutien au Pacte Mondial et à ses 10 principes. Son éthique et sa philosophie sont conformes à l'image que nous souhaitons véhiculer, celle d'une entreprise responsable et citoyenne.

Le Développement Durable chez Perroux est un axe de développement au même titre que celui de sa croissance économique. La réduction de notre impact sur l'environnement est un acte quotidien, parfaitement maîtrisé par l'ensemble des équipes. Notre certification ISO 14 001 a été la suite logique de nos labels Imprim'vert et PEFC. En 2014 Perroux a recyclé 98% de ses déchets.

La certification OHSAS 18001 avec sa mise à jour du document unique a mis en évidence les différents risques liés à notre métier, à notre environnement de travail, elle a également permis, par un regard objectif, de déceler certaines "mauvaises habitudes" ou certains gestes qui pouvaient générer un risque sanitaire.

Cette année, nous avons choisi comme axe d'amélioration, la refonte du circuit d'aération d'un des ateliers afin d'offrir une meilleure qualité de l'air et de permettre une réduction de notre consommation énergétique par un système d'aération double flux.

La question de la parité homme femme ne se pose pas chez Perroux, elle est naturelle comme la mixité sociale ou culturelle est un état de fait dans nos équipes. C'est la motivation, l'engagement et le désir de progresser qui vont être le moteur des évolutions de postes. Perroux n'hésite pas à conjuguer au féminin les professions de : conducteur de rotative, programmeur ou directeur général.



Claudine DOLBEAULT  
Directeur Général Délégué

Perroux créée en 1879 est une imprimerie très spécialisée, elle emploie 32 personnes sur son site de Mâcon et 6 sur son site de Ribeauvillé. Son chiffre d'affaires est en progression régulière. Sa clientèle est presque exclusivement constituée d'établissements bancaires ou de grands donneurs d'ordre qui viennent régulièrement auditer le site. Perroux est un site de production, labélisé Imprim'vert et PEFC, certifié ISO 9001 et 14 001, NF K 11 112, et OHSAS 18 001.

### **DROITS DE L'HOMME - Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme**

Perroux respecte scrupuleusement les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. En particulier :

- Les salariés de l'entreprise sont traités également et équitablement, en toute transparence, tant pour leurs rémunérations que pour leurs conditions de travail. Il n'est fait aucune différence de sexe, de couleur de peau, de religion, d'origine sociale ou d'orientation politique entre les salariés de l'entreprise.
- L'entreprise met un point d'honneur à assurer à tous ses employés des conditions de travail humaines et sûres. Par ailleurs, elle a pris toute disposition afin que soit scrupuleusement respecté le temps de travail de chacun, au moyen de systèmes informatisés de mesure. Tout dépassement du temps de travail est ainsi identifié, et compensé en accord avec l'employé.
- L'entreprise est attentive à ce que les employés puissent s'exprimer librement, tant directement que par le biais de leurs représentants librement élus, dans le respect des autres et de la loi. Aucun employé ne saurait être désavantagé pour avoir exercé ce droit.
- Les représentants du personnel de la société sont élus démocratiquement, à bulletin secret. Aucune discrimination ne peut résulter de l'exercice de leur mandat.
- L'entreprise a mis en place, pour tous ses employés, une couverture des frais de santé supérieure à ce qui est requis par la loi française.
- Tous les employés de la société perçoivent une rémunération supérieure au minimum légal, même lorsqu'ils débutent.
- L'entreprise consulte chaque année ses employés afin d'identifier leurs besoins en terme de formation professionnelle. Elle s'efforce de donner satisfaction aux demandes, dans la limite de ses capacités et de ses contraintes, mais en toute équité. Priorité sera toujours donnée aux salariés n'ayant pas récemment bénéficié d'une formation.

Perroux a toujours travaillé à établir dans ses unités un environnement sain, empreint du respect de l'autre dans toute sa diversité. L'activité est essentiellement basée en France, pays des droits de l'homme, Perroux s'est engagé par écrit auprès de ses clients à ne recruter que des salariés employés régulièrement et les salariés étrangers devront être autorisés à exercer une activité en France. Bien sûr, nous ne faisons pas appel au travail des enfants.

Attestation de régularité fiscale

Page 1 of 2

PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE VISITE GUIDÉE VOTRE AVIS SUIVRE LES ACCÈS IMPRIMER AIDE

SA IMPRIMERIE PE

SIREN ou IDSP : 685 650  
228

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES  
QUITTER

CONSULTER LE COMPTE

Accès au compte fiscal > Attestation de régularité fiscale

Attestation de régularité fiscale pour concourir à un marché public - dernière mise à jour des données le 19/11/2014

Vous avez la possibilité d'imprimer et/ou de sauvegarder votre attestation de régularité fiscale en utilisant le menu « IMPRIMER » situé en haut de l'écran



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

ANNEE 2014

Situation au 31-12-2013

Numéro de délivrance : 1910906

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SA IMPRIMERIE PERROUX

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
EN ROCHE  
71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES

**N° SIREN :** 685650228

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2013 :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou due) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé(e) par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :  
SMART MOVE HOLDING  
Adresse de la société mère :  
2 RUE TRONCHET  
69006 LYON

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date : le 19/11/2014

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MACON  
CITE ADM 24 BD HENRI DUNANT  
71025 MACON CEDEX  
JOURS OUVRES 8H30 12H  
13H30 16H ET SUR RENDEZ-VOUS  
03 85 22 54 00  
SIE.MACON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

### **DROITS DE L'HOMME - Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme**

De la même manière que Perroux est attentif à ne violer aucun droit de l'homme, Perroux est également vigilant sur le choix de ses fournisseurs. Perroux travaille avec des fabricants de papier européens qui respectent le droit salarial et pratiquent une gestion durable des forêts. Perroux ne veut pas se rendre complice de la déforestation sud-américaine ou asiatique et encourager des entreprises qui ne respectent ni les droits de l'homme ni les conditions de travail de leurs salariés

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective**

Sur initiative de la direction, Perroux dispose depuis fin 2012 de 2 délégués du personnel librement élus et 2 suppléants. Les salariés disposent de représentants en mesure de négocier avec la direction si des désaccords ou des doléances survenaient.

Le travail engagé sur les questions de santé et de sécurité au travail porte ses fruits, avec des aménagements des locaux de production qui ont permis de diminuer le bruit et la présence de poussière dans les locaux (résultats d'un audit interne indépendant).

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire**

Un entretien individuel annuel entre le salarié et la direction permet de faire un point personnel sur ses conditions de travail, c'est l'occasion de créer un véritable échange entre les 2 parties. Le dialogue reste une priorité pour trouver un terrain d'entente et des conclusions favorables aux 2 parties.

Le travail n'est pas forcé et il peut être aménagé à la demande du salarié, en temps partiel par exemple, dans la mesure où cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'entreprise. C'est le cas pour 3 salariés de l'entreprise, un quatrième a opté pour une semaine de travail réparti sur 4 jours plutôt que 5 pour limiter son temps et ses frais de déplacement ainsi que la fatigue qui en découle.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants**

En plus de son engagement officiel, Perroux a choisi de ne pas employer de salariés de moins de 18 ans. Si dans le cadre de sa scolarité un mineur demande à faire un stage, une fiche nouvel arrivant lui est remis avec notamment une interdiction d'utiliser des produits dangereux. Un tuteur est chargé de son suivi et à la fin de son stage, il reçoit une petite rétribution d'encouragement puisque tout travail mérite salaire.

Lors de notre évaluation des fournisseurs, il leur est demandé un engagement similaire. Perroux souhaite maîtriser son image sur toute la chaîne de la production, de la matière première à la livraison chez le client final.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession**


Chez Perroux la parité est respectée puisque nous sommes 16 hommes et 16 femmes. La mixité sociale et culturelle est un atout qui développe dans le groupe le respect et la tolérance. Les formations internes permettent de faire progresser les salariés qu'ils soient homme ou femme. Les postes sont pourvus d'après les compétences et l'engagement individuel.

Perroux n'hésite pas à conjuguer au féminin les professions de : conducteur de rotative, programmeur ou directeur général.

**ENVIRONNEMENT - Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement**

Perroux travaille depuis de longues années à réduire son impact sur l'environnement, l'ISO 14 001 a permis de mettre en place des procédures visant à diagnostiquer et analyser les risques de notre activité sur l'environnement. Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, Perroux s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée et qui remonte les exigences essentielles à retenir.

En complément la Chambre de Commerce a établi un diagnostic sur notre positionnement au démarrage de notre engagement à être certifié 14 001.

 <p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAÔNE-ET-LOIRE</p> <p><b>AUDIT DE POSITIONNEMENT DE TYPE PRE-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT-ENERGIE IMPRIMERIE PERROUX</b></p> <p>Etabli par : Ludvine FILORO et Cyril GARNIER Visite du mardi 10 juillet 2012 Restitution le 7 août 2012</p>	<p style="text-align: center;"><b>Sommaire</b></p> <p>I. <u>Informations sur l'entreprise</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Généralités</li> <li>2. Données complémentaires</li> <li>3. Sensibilité par rapport au milieu</li> </ol> <p>II. <u>Situation par rapport à la réglementation ICPE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>III. <u>Gestion des déchets</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>IV. <u>Gestion de l'eau</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>V. <u>Energie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>VI. <u>Air</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> </ol> <p>VII. <u>Bruit</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> </ol> <p>VIII. <u>Sécurité - Produits dangereux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>IX. <u>Management de l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Actions environnementales réalisées</li> <li>2. Remarques</li> </ol> <p>X. <u>Annexes</u></p> <p style="font-size: small;">CCI71 - Pré-diagnostic environnement <span style="float: right;">Page 2 sur 2</span></p>
--	---

**ENVIRONNEMENT - Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

Perroux est en conformité avec la réglementation ICPE et dans le suivi de ses BSD (bordereaux de suivi des produits dangereux).

Plusieurs solutions sont en place pour limiter les risques de dispersion des produits nocifs dans la nature grâce à des bacs de rétention placés aux points stratégiques. En cas de déversement accidentel, 2 bacs contenant des produits absorbants permettent de restreindre le risque de pollution, les produits chimiques absorbés seront intégrés dans le cycle de récupération habituel.

La certification OHSAS 18 001 a permis de travailler le risque incendie pour protéger à la fois les salariés et l'outil de travail. L'impact environnemental d'un incendie étant très important il est essentiel de limiter les risques de feu d'être extrêmement rapide si un sinistre se déclarait.

Une organisation précise permet d'optimiser le tri, pour une réutilisation des matières (papier, plastique et métal) et un contrôle strict des produits souillés afin qu'ils ne soient pas déposés dans des décharges et polluer l'environnement. Notre organisation et l'engagement de tous ont permis d'être certifié ISO 14 001. Perroux a de nouveau amélioré le tri de ses déchets pour atteindre plus de 98% de rebuts recyclés.

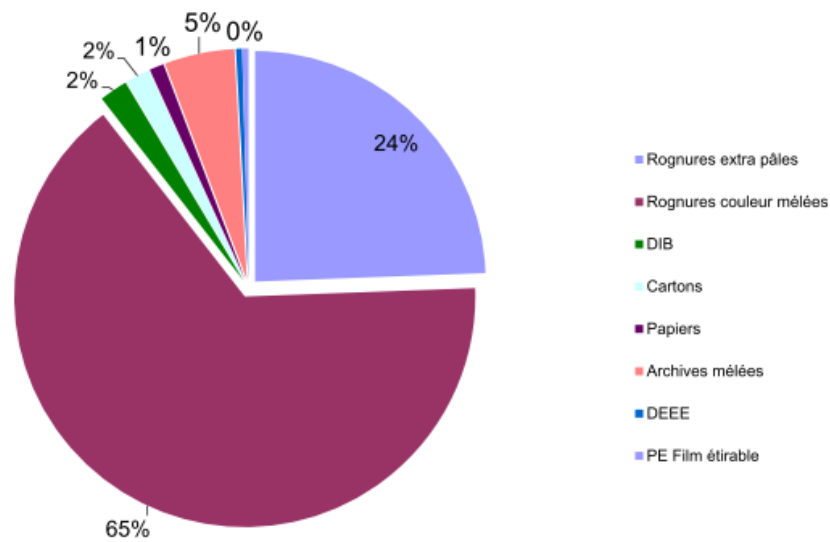
Votre bilan environnemental

10 - REPARTITION DES FLUX DE DECHETS

Flux de déchets	Tonnage annuel	Tonnage recyclé / valorisé	Tonnage valorisé en énergie
Rognures extra pâles	43,280	43,280	0
Rognures couleur mêlées	115,330	115,330	0
DIB	3,520	0,000	0
Cartons	3,120	3,120	0
Papiers	1,810	1,810	0
Archives mêlées	8,700	8,700	0
DEEE	0,760	0,760	0
PE Film étirable	0,760	0,760	0
<b>TOTAL</b>	<b>177,280</b>	<b>173,760</b>	<b>0</b>

Taux de recyclage :	98,01%
Taux de valorisation énergétique :	0,00%
Taux de recyclage / valorisation énergétique:	98,01%

Répartition des flux de déchets en %



Document confidentiel - Reproduction et diffusion limitées à Veolia Propreté et Imprimerie Perroux

Bilan 2014

1/1

VEOLIA  
PROPRETE





inconvenients :

- Pas de renouvellement forcé de l'air, l'aspiration de la climatisation s'effectuant à l'intérieur du local. Malgré les filtres, ce système ne permet pas une dépollution convenable de l'air intérieur.
- Soufflement de l'air frais en quelques points très localisés, qui entraînent d'importants gradients de température entre les points chauds et les zones froides du local. Le travail sous les sorties de climatisation est très inconfortable du fait du courant d'air froid permanent (torticolis, maux de gorge...).
- Usage continu d'un système de climatisation énergivore et potentiellement plus polluant qu'une simple ventilation.

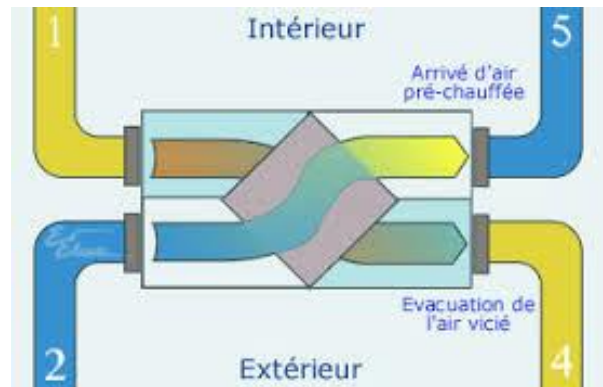
Perroux a donc décidé d'investir pour améliorer l'aération et la qualité de l'air intérieur en installant un système de renouvellement à aspiration type VMC double flux grande échelle, avec la contrainte d'un apport d'air extérieur renouvelé 4 fois par heure.



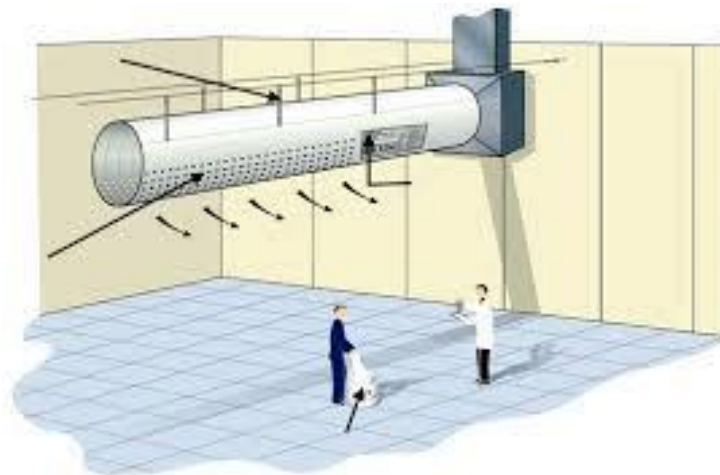
Dans les systèmes à double flux, l'air extérieur est introduit par soufflage dans les pièces au moyen de gaines et d'un ventilateur. Les calories de l'air extrait sont récupérées par l'intermédiaire d'échangeurs thermiques (le plus souvent des échangeurs à plaques).

Il permet, sans climatisation, de rafraîchir en été l'air extérieur avant de le climatiser, et de préchauffer l'air extérieur en hiver avant de le chauffer. Il consomme beaucoup moins d'énergie qu'une production de froid équivalente par compression mécanique (climatisation).

Par ailleurs, la possibilité donnée par le système de basculer en mode « free cooling » (ou refroidissement libre) permet d'utiliser directement l'air extérieur pour ventiler et refroidir un local, lorsque la température extérieure est plus fraîche que celle à l'intérieur du local.



Cette VMC sera couplée au mécanisme de climatisation/chauffage avec une diffusion de l'air sur les 300 m<sup>2</sup> par 2 gaines qui offriront une meilleure diffusion de l'air apportant une homogénéité des températures sur l'ensemble du volume de la pièce.



Le Code du Travail (articles R. 4222-4 à R. 4222-9) impose que la qualité de l'air soit telle qu'elle préserve la santé des salariés, sans température trop haute, ni odeurs désagréables, ni effet de condensation dû à l'humidité.

La ventilation d'un bâtiment contribue à la préservation de la Santé et de la Sécurité au travail en évacuant les polluants (odeurs, humidité, produits de combustion des appareils de chauffage, microbes, solvants, colles, etc.) et les poussières volatiles.

Elle participe également à préserver le bâti en évitant les désordres dus à une aération insuffisante : condensation et développement de moisissures, qui peuvent à leur tour être la cause de problèmes de santé (troubles respiratoires, allergies...).

La diffusion de l'air sur les 300 m<sup>2</sup> par 2 gaines offrira le confort d'une parfaite diffusion apportant une homogénéité des températures sur l'ensemble du volume de la pièce et en évitant les torticolis et autres maux imputés au courant d'air des climatiseurs.

INTERET ENVIRONNEMENTAL

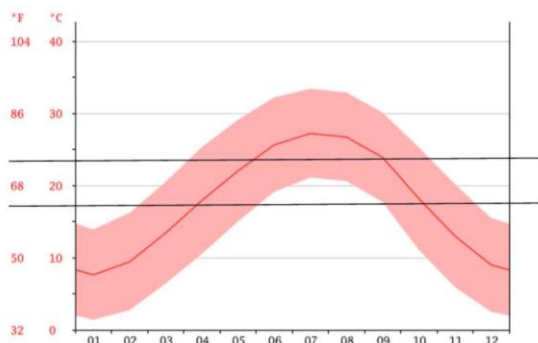
La climatisation fonctionne actuellement en continu tous les jours ouvrés en froid ou en chaud afin d'assurer une température de confort. Cela induit une surconsommation d'énergie injustifiée.

En effet, les courbes de température sur Mâcon montrent une moyenne annuelle tempérée :

*" Le climat de Macon est dit tempéré chaud. La carte climatique de Köppen-Geiger y classe le climat comme étant de type Cfa. Macon affiche 17.8 °C de température en moyenne sur toute l'année."*

Les températures tempérées qui ne nécessitent pas de climatisation ou de chauffage, entre 18 et 22°, couvrent de longues périodes sur l'année.

COURBE DE TEMPERATURE



Juillet est le mois le plus chaud de l'année. La température moyenne est de 27.2 °C à cette période. Janvier est le mois le plus froid de l'année. La température moyenne est de 7.6 °C à cette période.

Table climatique

month	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
mm	109	118	127	89	90	92	121	99	78	61	70	107
*C	7.6	9.4	13.4	17.9	22.0	25.6	27.2	26.7	23.9	18.2	13.0	9.0
*C (min)	1.4	2.7	6.4	10.5	15.0	19.1	21.1	20.6	17.7	11.1	5.9	2.5
*C (max)	13.9	16.2	20.5	25.3	29.1	32.2	33.4	32.9	30.1	25.3	20.2	15.5
*F	45.7	48.9	56.1	64.2	71.6	78.1	81.0	80.1	75.0	64.8	55.4	48.2
*F (min)	34.5	36.9	43.5	50.9	59.0	66.4	70.0	69.1	63.9	52.0	42.6	36.5
*F (max)	57.0	61.2	68.9	77.5	84.4	90.0	92.1	91.2	86.2	77.5	68.4	59.9

Entre la température la plus basse et la plus élevée de l'année, la différence est de 19.6 °C.

Perroux consommera donc moins d'énergie pour assurer une température confortable sans climatisation grâce à l'apport d'air frais extérieur et à la VMC double flux plus performante qu'une VMC simple flux.

## INTERET ECONOMIQUE

Un environnement intérieur plus sain se traduira par un meilleur niveau de bien-être au travail et de santé des personnels, et par conséquent par une diminution des absences pour raisons de santé.

Perroux prévoit également une baisse de la consommation d'énergie de l'ordre de 8 % sur la zone du local de personnalisation, qui compensera partiellement le coût de l'investissement.

Il est donc clair que ce ne sont pas des critères de rentabilité financière qui ont conduit Perroux à prendre la décision de mettre en œuvre ce projet d'implantation d'une ventilation forcée, mais qu'il s'agit d'abord d'un choix de santé et de confort au travail.

Le local de personnalisation est construit à l'intérieur de l'unité de production principal. D'une surface de 300m<sup>2</sup> il concentre jusqu'à 7 personnes simultanément et nous projetons de recruter entre 1 à 2 personnes supplémentaires. Pour réguler la température, 3 climatiseurs de grandes capacités tournent en permanence, mais sans apport d'air extérieur.

Contraintes :

- l'air n'est pas renouvelé correctement,
- les pollutions ne sont pas évacuées,
- les 3 matériels tournent toute la journée sans la pondération éventuelle de la température extérieure.

### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin**

Perroux met un point d'honneur à fonctionner avec une parfaite éthique des affaires. Elle ne verse ni ne reçoit aucun pot de vin ou commission occulte. La corruption ne fait pas partie de son mode de fonctionnement.

Notre management prévoit une polyvalence complète, un titulaire dispose de un à deux suppléants qui ont connaissance et accès à ses informations.

Toutes les données sont enregistrées sur serveur, elles sont vérifiables et mises à disposition de plusieurs acteurs. C'est pour une volonté d'efficacité et de transparence que nous fonctionnons ainsi. Ce principe permet également un contrôle des activités de chacun. Nos clients, qui sont principalement des grands donneurs d'ordre, se sont engagés dans le même sens ce qui favorise cette démarche d'une parfaite éthique des affaires.

Pour être assuré que chacun respecte cet engagement, une charte des "bonnes pratiques" a été élaborée et signée par les collaborateurs qui pourraient être concernés par des actes de corruption.

IMPRIMERIE  
**PERROUX**



## ENGAGEMENT ANTI CORRUPTION & CODE DE BONNE CONDUITE



### Charte des bonnes pratiques

Partageant son éthique et ses valeurs humaines, environnementales et anti-corruption, Perroux soutient le Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2011.

Pour garantir et affirmer son respect des règles de bonnes conduites, de moralité et d'intégrité dans son fonctionnement, Perroux a établi sa propre charte des bonnes pratiques :

- Ne pas proposer ou recevoir de pots de vin pour obtenir de ses clients ou de ses fournisseurs des avantages commerciaux.
- Respecter ses clients et ses fournisseurs en ayant des pratiques de fonctionnement exemplaires.
- Avoir une organisation claire et totalement transparente et conserver une traçabilité de toutes les actions.
- Respecter ses devoirs et obligations vis-à-vis des engagements pris.
- Avoir un comportement irréprochable et communiquer ce code d'honneur à ses clients et ses fournisseurs.

Ils se sont engagés :

IMPRIMERIE  
**PERROUX**

Emilie Barcelo : Commerciale - Cyril Balas : Président Directeur Général - Nathalie Clair : Responsable du personnel - William Colnel : Directeur Général Adjoint - Claudine Dolbeault : Directeur Général Délégué - Daniel Dubois : Responsable de production - Mathias Fraisse : Responsable informatique Céline Thomas : Service Achats et Qualité.

**RUWABELL**

Marise Marchal : Responsable de site.

Février 2014 V2

